

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-132 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
3 carrefour St Pierre
Pour permettre le stationnement des véhicules de chantier
des entreprises qui réalisent les travaux chez Mme Dullin

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

Mme DULLIN
3 CARREFOUR ST PIERRE
17630 LA FLOTTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour permettre le stationnement des véhicules de chantier des entreprises qui réalisent les travaux chez Mme Dullin, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 3 carrefour St Pierre.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du mardi 17 mars 2026 à 8h00 au vendredi 20 mars 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 3 carrefour St Pierre, au droit du chantier, pour permettre le stationnement des véhicules de chantier des entreprises qui réalisent les travaux chez Mme Dullin.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par les entreprises qui réalisent les travaux chez Mme Dullin.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- Mme Dullin.

Fait à La Flotte, le 12 mars 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

